

Grippe aviaire : Forte suspicion sur un élevage d'Eauze



Grippe aviaire : Forte suspicion sur un élevage d'Eauze

Grippe aviaire

Selon le journal Sud-Ouest, la préfète des Landes a pris un arrêté définissant une zone réglementée qui concerne la commune de Parleboscq, limitrophe du Gers

Dimanche 7 mai, une zone réglementée temporaire a été décrétée par la préfecture des Landes pour la commune de Parleboscq, limitrophe avec le Gers. Elle est justifiée par des résultats de « laboratoire défavorables pour les palmipèdes d'une exploitation mise sous surveillance sur la commune d'Eauze », et « en attente d'investigations complémentaires »